

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [fregs717-csscotesud-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/31f17ccf940c5d01537b1cc3>

Date d'obtention : 2025-01-09 19:01:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et à la victime. Évaluer l'incident en remplissant la grille d'évaluation de l'évènement. Vérifier les informations auprès des autres personnes impliquées. Évaluer si le geste est impulsif ou malveillant. rencontrer l'instigateur et suivre les étapes selon le geste et poursuivre avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de suivre les étapes de la trousse sexto. Rencontrer toutes les personnes impliquées en avant l'instigateur afin d'avoir obtenu toutes les informations nécessaires. Contacter le service de police à la fin de chaque enquête. Respecter la confidentialité de toutes les personnes impliquées et en aucun cas voire les photos publiées ou partagées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

évaluer l'incident tout en restant neutre et sans jugement face à la situation. Bien évaluer la nature du geste à savoir s'il est impulsif ou malveillant. Toujours s'assurer de ne voir aucune photo. Il est aussi délicat de saisir un cellulaire pour le remettre à la police.